



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question urgente à Monsieur le Ministre du Logement au sujet du Fonds du Logement.

Selon les informations parues dans la presse nationale, le nouveau directeur du Fonds du Logement, nommé par le conseil d'administration du fonds en septembre 2017 et qui devait prendre officiellement ses fonctions au début de l'année 2018, aurait renoncé à la fonction. Le fonds se retrouve désormais sans directeur et sans président du conseil d'administration.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les précisions suivantes de Monsieur le Ministre du Logement :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer ces informations ?
- Quelles sont les raisons à la base de ce renoncement ?
- Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que le Fonds du Logement soit paralysé dans l'exécution de ses missions et que cette situation ait des conséquences sur le traitement des dossiers ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer si des nouveaux projets de construction respectivement PAP sont actuellement en planification et le cas échéant lesquels ?
- Qui est actuellement responsable de la gestion des opérations courantes et possède le droit de signature ?
- Quel est le bilan intermédiaire de Monsieur le Ministre de la réforme du Fonds du Logement telle que prévue par la loi du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Lies
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 23 novembre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3474 du 23.11.2017 de Monsieur le Député Marc Lies

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Selon les dispositions de l'article 81 de notre règlement, l'urgence n'a pas été reconnue, de sorte que ladite question est à considérer comme question écrite, conformément aux dispositions de l'article 79.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés